

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 2 février 2022

Objet : AUTRES CYCLES D'ENSEIGNEMENT

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu Mme LARUE, rapporteur au nom de la 2^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour, 1 conseiller ne prenant pas part au vote – M. PAUTREL), dans la séance du 2 février 2022 ;

DECIDE :

- d'approuver l'ensemble des propositions du présent rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;

- d'inscrire au budget primitif 2022 les crédits correspondants détaillés dans les tableaux financiers annexés ;

- d'approuver l'attribution des subventions ci-dessous :

Dispositif	Imputation budgétaire	Montant
ADDECIV	65-28-6574-P131	85 300 €
UDOGEC	65-28-6574-P131	21 440 €
FDMFR	65-28-6574-P131	30 000 €
APEL	65-28-6574-P131	2 000 €
FCPE	65-28-6574-P131	2 700 €
Ecole complémentaire japonaise	65-28-6574-P131	2 000 €

- d'approuver les termes des conventions à conclure avec l'ADDECIV, l'UDOGEC et la FDMFR, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions.

Pour Extrait Conforme,
Rennes, le 7 février 2022

La directrice générale du pôle égalité éducation citoyenneté

Valérie LECOMTE-TRIBEHOU